Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.							L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifie une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.									
	Coloured co Couverture		· · .		•				ured pa s de co							
	Covers dama Couverture		gée			-			s dama s endo			es				
	Covers resto					s e			s resto s resta							
	Cover title n Le titre de c		manque	· .			V		s disco s déco							
	Coloured ma Cartes géog	•	en couleu	r					s detac							
	Coloured ink Encre de cou					•	✓		through the same of the same o				•			
	Coloured pla Planches et/		Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire													
	Bound with Relié avec d															
	Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ Lare liure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées							Only edition available/ Seule edition disponible Pages wholly or partially obscured by errata								
							٠.	ensur Les pa	slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelur							
	li se peut qu lors d'une re mais, lorsqu pas été filme	stauratior e cela éta	apparaiss	ent da	ns le text	e,			ont été ir la m						façon à	
	Additional commentair															
			•										٠.			
															- .	
	item is filmed															
10X	ocument est	14X	aux de red	uction 18X	maique C	1-dessou (22)			<i>a</i> .	26X				30X		
		7.	, 7	\ <u>/</u>			T									
	12X	ــــــــــــــــــــــــــــــــــــــ	16X	لنا	20X		Щ,	24X				28X		<u> </u>	32X	

PREMIER RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL,

NOMMÉ POUR S'ENQUÉRIE DES CAUSES QUI RETARDENT LA

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST

DU .



Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.



TORONTO:

IMPRIMÉ PAR LOVELL ET GIBSON, FRONT STREET.

1851.

/85/ (24)

PREMIER RAPPORT.

Le Comité Spécial nommé pour s'enquérir des causes qui empêchent ou retardent l'établissement des townships de l'est dans les districts des Trois-Rivières, St. François et Québec, et faire rapport sur les moyens les plus propres à promouvoir la colonisation des dits townships; et auquel ont été renvoyées plusieurs pétitions sur le même sujet, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records et de faire rapport de tems à autre, a l'honneur de faire son premier rapport:

Votre comité a commencé ses investigations sur le sujet ci-dessus qui a été soumis à sa considération, et a entendu aujourd'hui A. Polette, écuyer, M. P. P., comme témoin, qui a donné devant le comité son témoignage, et a mis devant nous, comme faisant partie de ce dernier, un certain document, intitulé, "Le Canadien émigrant, ou pour-"quoi le Canadien-Français quitte-t-il le Bas-Canada?" publié le trente-et-un mars dernier, par le révérend James Nelligan et autres, curé et missionnaires des townships de l'est; que ce témoignage et le susdit document font partie de ce rapport.

Votre comité croit qu'il serait très avantageux et très expédient pour les membres qui ne comprennent pas la langue française, que ce témoignage et le document qui l'accompagne fussent traduits, pour cette fin, dans la langue anglaise, pour que la marche du comité ne fût nullement retardée dans ses recherches et ses investigations qu'il voudrait hâter autant qu'il est en son pouvoir.

Pourquoi votre comité soumet humblement les faits ci-dessus exprimés à la considération de votre honorable chambre et recommande la traduction dans la langue anglaise du témoignage de M. Polette, ainsi que du document ci-dessus mentionné qui fait partie de son témoignage.

Le tout respectueusement soumis,

T. FORTIER,

Président.

18 juin, 1851.

MINUTES DE TÉMOIGNAGE.

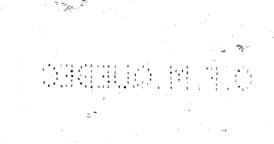
Mardi, 17 juin, 1851.

Thomas Fortier, écuyer, au fauteuil.

Antoine Polette, écuyer, un des membres du comité, examiné:

Voulez-vous dire au comité quelles sont les causes qui ont retardé la colonisation des townships du Bas-Canada?

—Diverses causes y ont contribué, et comme elles sont amplement énumérées dans un écrit ayant pour titre, "Le "Canadien émigrant, ou pourquoi le Canadien-Français "quitte-t-il le Bas-Canada?" publié le trente-et-un mars dernier, par le révérend James Nelligan et autres, curé et missionnaires des townships de l'est, je prends la liberté de mettre cet écrit devant le comité. Je ne saurais donner une meilleure réponse à la question qui m'est maintenant posée que ce qui se trouve dans cet écrit, et je n'ai rien à y ajouter.



APPENDICE.

LE CANADIEN EMIGRANT,

oυ

Pourquoi le Canalien-Français quitte-il le Bas-Canada?

Dire que nous venons dans un écrit assez long entrenir le public de la colonisation des terres incultes, c'est, ce semble, l'indisposer tout d'abord contre nous, fatigué qu'il doit être de tout ce qu'on a dit et écrit sur cette matière qui paraît inépuisable, d'autant plus que tout ce qu'on a fait pour cette œuvre n'a pas obtenu un succès justement désiré. Nous demandons cependant à être entendus.

Nous ne pouvons nous le dissimuler, la tâche que nous nous sommes imposée offre de grandes difficultés. Nous nous attendons même à rencontrer dans une œuvre toute de patriotisme, le mauvais vouloir de gens dont nous ne pouvons nous empêcher de froisser les opinions, pour ne pas dire les intérêts. Parlerons-nous des critiques? Ils ne pourraient tout au plus que s'égayer à nos dépens. Espérons qu'ils ne nuiront pas à la cause que nous désirons promouvoir.

Nous nous sentons du moins encouragés dans notre entreprise par les paroles de son excellence le gouverneurgénéral, dans sa réponse, en juillet, 1848, au mémoire de l'évêque catholique de Montréal, paroles qui ont causé une satisfaction générale dans tout le Bas-Canada: "Son excellence est d'avis que la prospérité et la grandeur futures du Canada dépendront beaucoup du parti que l'on tirera des terres maintenant vacantes et improductives, et son excellence pense que le meilleur usage qu'on en puisse faire est de les couvrir d'une population de colons industrieux, moraux et contents."

"Emparons-nous du sol," a-t-il été dit; "c'est le meilleur moyen de conserver notre nationalité." Oui, emparonsnous du sol, transmettons à nos descendants cette terre qui nous est chère à bien des titres, transmettons-la améliorée, couverte de monuments nouveau tant nationaux que religieux, mais surtout arrosée de nos sueurs. Nos neveux la chériront, ils béniront notre mémoire, ils se sentiront comme pressés, par reconnaissance, par les nombreux souvenirs que nous leur aurons légués, de conserver cette terre, la langue de leurs ancêtres, leurs institutions, leurs lois, leurs usages, leurs mœurs, leur caractère; et notre nationalité aura acquis un souffle de vie de plus. Non, il ne serait pas canadien, il ne serait pas canadien-français, disons-nous, celui qui n'aurait pas à cœur la prompte colonisation des terres incultes du Bas-Canada par ses compatriotes. C'est là notre désir à nous, c'est ce que nous a dicté, commandé même la démarche que nous faisons au. jourd'hui.

Comme beaucoup d'autres, nous n'avons pu voir nos compatriotes aller chercher à l'étranger pain, liberté et vie, sacrifier la jouissance de l'un des plus beaux, des plus nobles sentiments du cœur humain, celui qui nous fait chérir la patrie; nous n'avons pu voir notre population décimée, chaque année, par l'émigration sans nous dire: il est du devoir de quelqu'un de travailler à arrêter le flot de l'émigration, de montrer les avantages qu'il y a pour nos compatriotes à demeurer sur le sol de leurs ancêtres, d'indiquer les ressources qu'offrent certaines parties du pays au nouveau colon, d'indiquer aussi les obstacles qui l'empêcheraient de se procurer une terre facilement et de prospérer sur celle de son choix. Nous ne voulons pas dire que ceux à qui il appartient plus particulièrement de s'occuper de ces objets, aient manqué à leur devoir. Non, on a fait des démarches, pris des renseignements, proposé des plans de colonisation que l'on a mis ou essayé de mettre à exécution. Mais ces essais, les efforts que l'on a faits, ontils obtenu tout le succès qu'on avait droit d'en attendre?

Nous ne le croyons pas. Est-il possible encore, à l'heure qu'il est, de faire quelque chose pour favoriser la colonisation des terres incultes? c'est ce que nous pensons, ce dont nous voulons convaincre les véritables amis du pays.

Parmi ceux qui ont été appelés jusqu'à ce jour à s'occuper de la colonisation, les uns, trop occupés des g andes questions politiques, n'ont pu prendre connaissance par eux-mêmes du véritable état des choses; d'autres, trop éloignés des diverses parties du pays qui réclamaient le plus promptement de nombreux colons, r'ont pu parvenir à convaître mille détails qu'il eût été nécessaire de savoir pour suggérer de bons plans de colonisation et les meilleurs moyens de lever les obstacles qui s'y o posaient. Quelques-uns, grands propriétaires, avaient à ménager leurs propres intérêts, et l'ont fait au grand préjudice des colons et par contre-coup du pays tout entier; plusieurs, amis des grands propriétaires et préjugés en leur faveur, on dû se réunir à eux pour mettre des entraves à la colonisation. Le nembre de ceux compris dans ces dernières classes est considérable, et leur influence si grande, qu'il est à craindre qu'elle n'ait contribué de beaucoup à l'insuffisance des moyens de colonisation qu'on a employés jusqu'à présent. Aussi est-ce à l'opinion publique que nous en appelons, sûrs qu'elle fera prompte justice de ces intérêts particuliers en faveur de l'intérêt général du pays, et sûrs que, lorsque le public se sera formé une opinion, juste des movens qu'il reste à employer pour activer la colonisation, et des obstacles à lever, il sera béaucoup plus facile à nos légistateurs d'employer les moyens les plus efficaces et de faire disparaître ces obstacles.

Dirons-nous maintenant que nous sommes plus compétents que bien d'autres à faire connaître quels sont véritablement ces moyens, ces obstacles? nous pouvons certainement produire quelques titres en notre faveur. Au nombre de douze, disséminés sur une partie du pays qui, plus que toute autre, mérite l'attention de nos compatriotes; ayant passé, chacun de nous, un temps plus ou moins

long dans les townships de l'est, connaissant la position des cultivateurs par les rapports journaliers que nous avons avec eux, nous avons cru qu'à nous était dévolue la tâche de faire connaître la partie du pays que nous habitons, les avantages nombreux qu'il offre aux colons. Nous avons cru qu'il était de notre devoir d'engager ceux de nos frères disposés à quitter leur sol natal, à ne pas laisser la patrie, sans avoir visité les townships de l'est, et s'être convaincus qu'ils trouveront ailleurs de plus grands avantages. Nous nous sommes persuadés enfin que nous devions exposer franchement les obstacles qui s'opposent au prompt établissement des terres incultes dans les townships et proposer en même temps les moyens à prendre pour y remédier, au grand avantage des colons et du pays en général. Inutile de dire que nous avons recueilli tous les faits et données, qu'il nous a été possible, à l'appui des suggestions que nous avons à faire, et que notre position doit nous exempter même du soupçon d'avoir quelque intérêt particulier dans la démarche que nous faisons.

Nous tiendrons à ne citer que des faits dont nous sommes certains. Nos suggestions pourront manquer d'àpropos, être en partie inutiles ou impraticables; nous laissons au public à en juger, et nous implorons son indulgence en faveur de notre motif et de notre bonne volonté.

Nous le répétons, nous ne parlerons que des townships de l'est, particulièrement de ceux compris dans les districts de Saint-François, des Trois-Rivières et de Québec. Ce que nous en dirons pourra peut-être s'appliquer quelquefois à la colonisation des autres parties du pays.

TOWNSHIPS DE L'EST.

Leur état actuel et leur avenir.

Ce qu'on appelle proprement townships de l'est, est cette grande étendue de terres habitables et fertiles comprise entre les rivières Chambly et Chaudière d'une part, les frontières du Maine, du Vermont, de New-Hampshire et les seigneuries des districts de Montréal, de Saint-François, des Trois-Rivières et d'une partie de celui de Québec de l'autre. Ce vaste territoire présente la perspective heureuse de devenir, à une époque peu éloignée, la partie la plus riche, la plus populeuse et la plus florissante du Bas-Canada, non seulement par son climat plus doux que celui des bords du Saint-Laurent, par l'immense étendue du sol excellent et fertile qu'il renferme, et par l'abondance de ses cours d'eau, mais encore et surtout parce que cette partie de notre beau pays touche aux Etats de nos industrieux voisins, et doit renfermer les grandes routes et les principaux points de communication entre les deux pays, par les chemins de fer de Montréal à Melbourne sur le Saint-François, de Melbourne à Portland sur l'Atlantique, et bientôt, nous l'espérons, de Melbourne à Québec.

Les six grands comtés que forment les townships de l'est, Sherbrooke: Stanstead, Shefford, Missiskoui, Drummond et Mégantic, contiennent, suivant le calcul de M. Bouchette, 4,886,400 acres de terre, et la population de ces comtés, d'après le tableau approximatif de la population du Bas-Canada, pour l'année 1848, n'atteint que le chiffre de 69,168 âmes. Pour connaître d'une manière approximative la population que peuvent contenir les townships de l'est, supposons que les deux tiers seulement des acres de terre, c'est-à-dire, 3,255,600 soient occupés, laissons de côté l'autre tiers ou considérons-le, si l'on veut, comme renfermant des terres improductives, allouons cent acres à chaque colon, nous aurons le chiffre de 32,576 propriétaires de biens-fonds. En 1842, le nombre des propriétaires de biens-fonds imposables dans le Haut-Canada était d'environ 65,000 et celui des acres occupés, de 8,613,591, faisant environ 133 acres pour chacun: la population du Haut-Canada étant alors de 486,055, nous pouvons conclure, sans crainte d'exagérer, que la population des townships de l'est atteindra bientôt le chiffre approximatif de 243,027 âmes, c'est-à-dire, la moitié de la population totale du Bas-Canada en 1831. Nous prions le lecteur de remarquer que le chiffre de 1,628,800 acres pour les terres improductives est évidemment exagéré, parce qu'il y a dans les townships de l'est, comme dans le Haut-Canada, de grandes étendues de terre que l'on norme improductives, mais qui véritablement sont très propres à la culture et ne manquent pour devenir en valeur que l'application d'un bon système de desséchement.

L'aspect du pays que nous décrivons est en général varié et piquant d'intérêt. Il n'est personne qui n'ait fait · le voyage du port St. François à Rock-Island, sans avoir éprouvé les plus délicieuses impressions, surtout s'il a parcouru ces lieux dans la belle saison. En effet, qu'aper-çoit-on en avançant dans les townships? Tantôt un vallon dont la fertilité contraste singulièrement avec l'aspect de la sombre forêt que vous venez de traverser: tantôt vos yeux découvrent au loin une colline, non moins fertile, et d'une pente si douce que vous la gravissez sans presque vous en apercevoir. Voulez-vous suivre le cours de la rivière St. François? En certains endroits, il y a à peine la largeur du chemin ; d'un côté vous apercevez au-dessous de vous le St. François à la profondeur de quelques centaines de pieds, sans qu'il vous soit possible de vous éloigner de ce précipice, arrêtés que vous êtes par une autre côte qui s'élève à l'opposite au-dessus de vous. Au sortir de ce défilé, dont le danger ne laisse pas d'avoir ses charmes, vous découvrez tantôt un élargissement de la rivière causé par une île toute riante de verdure; tantôt c'est une maisonnette solitaire ou un petit village dont l'air de propreté et l'élégance pourrait dérider les sourcils du penseur le plus sérieux. Plus loin c'est une cascade, une factorerie, un moulin, autour desquels se trouvent groupées quelques maisons élégantes et propres, auxquelles se joindra parfois une jolie petite église.

Il se trouve un assez grand nombre de villages dans la partie habitée des townships, qui tous se recommandent par quelque genre particulier de beauté. Ici c'est l'horizon qui plait davantage; là ce sont les bâtisses d'un goût varié et même capricieux. Ailleurs, c'est la position au pied d'une montagne, auprès d'un lac. Chaque township un peu établi compte son village. Il y en a où il s'en trouve deux. Il y a Sherbrooke et Lenoxville dans le township d'Ascot, Richmond et Danville dans celui de Shipton, Drummondville dans celui de Grantham, et un grand nombre d'autres dans divers townships. La ville de Sherbrooke n'est qu'un village plus considérable que les autres et qui ne le cède à aucun en beauté. Plus on approche des frontières des Etats-Unis, plus le pays présente l'apparence de prospérité; aussi est-ce la première partie établie.

Ce grand territoire est bien arrosé par le St. François qui a deux sources principales, savoir, le lac St. François, situé entre le comté de Mégantic et le comté de Sherbrooke, et le lac Memphrémagog sur la frontière du Vermont; par les rivières Nicolet, Bécancour, Chaudière et plusieurs autres moins considérables. La rivière Magog, dont les eaux mettent en activité plusieurs manufactures de coton. de laine, de fer, de papier et de seaux, traverse la ville de Sherbrooke; quand les chemins de fer y seront parvenus, les pouvoirs d'eau du Magog, qui sont très considérables, ajouteront beaucoup à l'importance de cette ville. La rivière Bécancour peut être facilement rendue navigable. au moyen de canaux peu dispendieux, depuis les chutes dans le township d'Inverness jusqu'au lac Noir, pour un espace de 5 milles. De ce point, le Sain François qui arrose les townships Garthby, Weedon, Dudswell, Westbury et Ascot, offre une communication par au facile et peu dispendieuse, jusqu'à la ville de Sherbrooke, au centre des townships de l'est. L'importance de cette communication par eau qui parcourt une espace de 101 milles, est facile à concevoir; elle livrerait aux travaux de l'agriculture et au commerce cette belle vallée arrosée par le Bécancour et le Saint-François, et destinée à devenir une des sections les plus riches des townships de l'est.

Il se trouve dans cette vaste étendue de pays un grand nombre de rivières comparativement petites qui offrent des pouvoirs d'eau très avantageux, que l'on peut exploiter sans de grands capitaux. Il est bon d'observer ici qu'il n'y a point dans les townships de priviléges seigneuriaux; aussi se trouve-t-il un grand nombre de moulins et de factoreries de toutes espèces dans la partie habitée de nos townships. Ils sont donc destinés à devenir un pays manusacturier et leurs nombreux pouvoirs d'eau leur seront une source de richesses.

Il a été écrit avant ce jour sur la colonisation des townships de l'est de bien belles phrases, auxquelles nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de faire l'écho jusqu'à un certain point. Nous sentons que cela ne suffit pas, qu'il faut entrer dans des détails, au risque même d'ennuyer le lecteur. Nous lui demandons pardon d'avance dans la crainte qu'il-ne nous trouve minutieux.

Il existe chez un grand nombre de cultivateurs un préjugé contre la fertilité de certaines terres dans les townships, et c'est précisément contre celles qui offrent le plus d'avantages au nouveau colon. Nous voulons parler des terres hautes, couvertes de bois francs.

Les townships de l'est sont en grande partie montagneux, ce qui ne contribue pas peu à leur donner cet aspect pittoresque que nous avons décrit plus haut. Dans un pays comme celui-là, il se trouve des terres de toute espèce: des terres basses, toujours difficiles à défricher et à égoutter, des terres hautes, couvertes de bois francs, faciles à défricher et qui ne demandent point d'égouts artificiels. Cet énoncé seul suffit pour indiquer les grands avantages des terres hautes sur les basses. Sur les terres hautes, les arbres sont éloignés les uns des autres, de sorte qu'elles peuvent se cultiver avant que les souches en aient été arrachées. Ces terres sont tout égouttées, de sorte que, dès la première année qu'elles ont été défrichées, vous pouvez en retirer une récolte, ordinairement la meilleure qu'elles produisent. Cette terre semble prendre plaisir à récompenser de suite son propriétaire de la préférence qu'il lui a accordée sur les autres. Il n'en est pas ainsi

des terres basses que l'on ne peut cultiver sans que les souches en aient été arrachées en grande partic, ce qui ne peut se faire, à moins de très grands frais, avant une dizaine d'années; de plus il faut des dépenses considérables pour égoutter ces terres, avant de les ensemencer. Les souches de bois-franc pourrissent beaucoup plus vite, et laisent pour ainsi dire la terre d'elles-mêmes six à sept ans après que l'arbre en a été séparé. Pendant ce temps vous avez une terre que vous pouvez labourer sans de grandes difficultés. Les cendres de bois-franc se convertissent en sels, qui suffisent très-souvent pour payer le dé-frichment de la terre. Ce serait perdre son temps de convertir les cendres de bois mous en sels, vu la quantité qu'il en faut pour une quantité donnée de sel. On conçoit qu'il est beaucoup moins dispendieux de faire et d'entretenir des chemins sur les terres hautes que sur les terres difficiles à égoutter. Il est reconnu de plus que le fourrage qui croit sur les terres hautes est d'une meillere qualité que celui des terres basses, et c'est, peut-être, à cela en partie qu'il faut attribuer la supériorité des animaux des townships de l'est sur les autres. C'est un fait que des animaux de six à sept ans qui paraissent parvenus à leur grosseur dans des seigneuries, mis en ferme dans les town-ship, y profitent encore d'une manière tout-à-fait surpre-Faut-il attribuer ceci à l'excellente qualité des fourrages et des pâturages? Nous n'osons l'assurer? Voici quelques faits à l'appui de la thèse que nous soutenons.

Il y a environ dix-huit ans, une famille canadienne venait au printemps s'établir dans le township de Kingsey. Elle se conposait du père, de la mère et de neuf enfants en bas âge. Assurément ce père de famille avait besoin d'être armé de courage puisqu'il n'avait, pour toute richesse, que des provisions pour trois semaines et du ménage en proportion. Au bout de trois semaines, ce hardi défricheur avait une quantité suffisante de sels pour se procurer un nouvel approvisionnemen. Il put ensemencer sa terre ce même printemps; sa récolte et son travail lui

fournirent la subsistance de sa famille pour l'année. Au printemps suivant, il put faire des semailles plus considérables. Il a toujours augmenté depuis, a payé sa terre, établi ses enfants, et jouit aujourd'hui d'une certaine aisance. Depuis nombre d'années, une famille irlandaise établie sur une terre basse dans Grantham luttait contre un état d'indigence voisin de la mendicité, lorsqu'elle se détermina à abandonner cette terre ingrate. Elle s'établit sur une terre haute dans Durham. Peu à peu sa situation s'améliora, elle put faire instruire, dans une de nos premières maisons d'éducation, l'un de ses membres que nous pourrions nommer, si des égards pour cette personne qui occupe une certaine position dans la société, ne nous en empêchait. Il sera facile de multiplier ces sortes de citations. Nul doute qu'un grand nembre de faits de ce genre n'aient échappé à nos recherches. Mais, dit-on, ces terres sont rocheuses, de peu de durée, selon l'expression usitée. C'est encore par des faits que nous répondrons à cette objection. Il existe dans Shipton un cultivateur; il y a vingt ans il n'était que journalier. Veut-on savoir le montant des produits de sa terre dont il peut disposer annuellement? Citons l'année présente qui ne montre rien de plus que les années dernières. Nous ne pouvons donner que des chiffres approximatifs, mais nous pouvons assurer qu'ils ne sont pas exagérés. Cet heureux cultivateur a vendu, depuis l'automne, des animaux pour un montant de £75 0 0; du lard pour £22 10 0; du beurre pour cinquante à soixante louis. Le foin dont il peut disposer, lui aura rapporté vingt à trente louis et les patates £12 10 0 à-peu-près. Ainsi les produits de sa ferme lui procurent chaque année la jolie somme d'environ £200. Nous prions le lecteur de remarquer que tous les articles ci-dessus mentionnés sont un surplus de produits, en sus de ce qu'il emploie à la subsistance de sa famille et de nombreux troupeaux. Voilà pour une terre de peu de durée. Trois autres cultivateurs établis au même lieu et à-peu-près dans le même temps,

sur des terres des plus rocheuses qu'il y ait, ont eu un succès à-peu-près semblable. L'un d'eux se trouve en quelque sorte récompensé par ces pierres, qu'on a tant reprochées à sa terre. Elle possède une carrière de pierre d'une excellente qualité et qui est employée comme pierre de taille et comme pierre à chaux pour la construction du pont du chemin de fer sur le Saint-François à Richmond. Inutile de multiplier ces exemples. Ce que quelques-uns ont fait, tous ne le peuvent-ils pas? Si tous ne réussissent pas également, du moins ne faut-il pas en accuser la terre. On doit plutôt s'en prendre au mode de culture. Aussi les cultivateurs canadiens trouvent-ils cet avantage à s'établir dans les townships déjà habités en partie par des étrangers, qu'ils peuvent apprendre d'eux un meilleur système d'agriculture, surtout pour les terres hautes où le système ordinaire, consacré dans ce pays par la routine, ne fait nullement.

On a observé que des townships exclusivement peuplés de canadiens n'ont nullement progressé, tandis que dans d'autres townships, tels que Halifax, Sommerset, Stanfold, Artabaska, Chester et Warwick, des canadiens établis sur des terres semblables ont très bien réussi, parce qu'ils ont adopté le mode de culture des étrangers établis dans le voisinage. Ils ont eu en quelque sorte des fermes-modèles sous les yeux, et ils ont su en profiter. Si nous avons abusé si longtemps de la patience du lectenr, c'est que nous avions à combattre un préjugé bien défavorable à la colonisation. Un mot avant d'en finir avec ce chapitre, c'est que ceux qui aiment les terres basses ont pour eux l'espérance, les autres le profit. Y a-t-il à balancer?

Ce serait ici le lieu de réclamer contre l'état de misère, d'infériorité démesurée que l'on reproche aux canadiens des townships. Bien certainement il y a parmi eux, comme partout ailleurs, des gens peu favorisés de la fortune. La nature des choses montre assez qu'il en doit être ainsi, dans un endroit nouvellement établi. Des causes particulières se sont réunies aux causes ordinaires pour retarder l'avan-

cement des établissements canadiens dans les townships de l'est. Nous aurons occasion de les dévoiler plus tard. Nous pouvons cependant affirmer, que, proportion gardée, les établissements nouveaux dans les townships ont plus progressé, ces dix à douze années, que ceux des seigneuries. Ce que nous avons dit suffit pour convaincre les plus

Ce que nous avons dit suffit pour convaincre les plus incrédules de la fertilité des terres les plus soupçonnées de stérilité. Oui, les terres des townships sont très fertiles, ce qui, joint aux autres avantages qu'elles offrent au colon, les rend les plus désirables du pays et font qu'elles offrent au canadien-français une somme de bien-être qu'il chercherait en vain ailleurs. Le climat salubre de cette partie du pays lui assure la santé, autant qu'elle en peut dépendre. Son sol fertile, ses pouvoirs d'eau, ses minérais, les bois dont on peut tirer un parti si avantageux, et, disons-le, le système d'agriculture plus perfectionné que dans les autres parties du pays, les races même d'animaux, qui y sont répandues, supérieures aux races canadiennes, tous ces avantages réunis lui assureront toujours les moyens de se procurer le nécessaire et le superflu plus qu'en aucun autre endroit du Bas-Canada.

Pourquoi donc le canadien passerait-it à l'étranger? Serait-ce pour obtenir une plus grande part des biens de la fortune? si elle lui sourit en pays étranger, il pourra peut-être réaliser quelques-uns de ses désirs. La considération, l'estime de ses compatriotes, le bien-être dont il pourra jouir à l'étranger, ne lui feront pas oublier la patrie. En demeurant sur le sol paternel, ne peut-il pas jouir de tous ces biens, au milieu de ses frères, de ses amis, de ses compatriotes? trouvera-t-il le soleil de l'exil aussi bienfaisant que celui de la patrie? A sa dernière heure, de nouveaux amis pourront entourer son lit de mort, mais serontils capables de lui faire oublier ceux avec qui il coula les beaux jours de son enfance, et celle qui veilla sur son berceau, à qui son souvenir coûta tant de larmes, sera-t-elle là, à ses côtés, pour recevoir ses derniers adieux et lui adoucir les horreurs de la tombe?

Mais nous nous oublions. Nous n'avons vu que les avantages qu'offrent nos terres des townships, nous n'avons fait nulle attention aux obstacles qui s'opposent à leur prompt établissement. Il en existe cependant; il en existe auxquels il est peut-être maintenant impossible de remédier, il en existe auxquels on peut encore apporter remède.

dier, il en existe auxquels on peut encore apporter remède.

Ce n'est pas aux émigrants qu'il faut faire un reproche de quitter leur patrie. Il est inutile de les inviter à venir profiter des avantages que leur offre leur pays, si ces avantages se trouvent plus que contrebalancés par des obstacles qu'il n'est pas en leur pouvoir de surmonter. C'est donc à ceux que leur position ou leur influence met en pouvoir de remédier à ces inconvénients que nous en appelons. C'est d'eux que le pays attend une action prompte, des efforts constants, jusqu'à ce qu'enfin on ait obtenu, autant que possible, l'éloignement de ces obstacles.

Ce ne sont pas des demi-mesures que nous réclamons, mais quelques chose de prompt, d'énergique, de décisif. Il faut se hâter: chaque jour, chaque année de retard, c'est un profit de moins pour nos compatriotes, c'est un avantage immense de moins pour nos compatriotes; il faut se hâter quand on sait, à n'en pouvoir douter, par le rapport du comité spécial, nommé pour s'enquérir des causes et de l'importance de l'émigration vers les Etats-Unis, que pendant les cinq dernière années avant 1849, plus de 25,000 de nos compatriotes ont quitté le Canada. Si notre patrie, comme l'Irlande, avait un excédent de population à repousser; si l'enfant du sol qui l'a vu naître, ne pouvait y acquérir une terre pour s'y établir et vivre d'une manière honorable; si dans sa patrie, le sort du canadien-français ne devait être que celui du mandiant, alors l'émigration de nos compatriotes serait un bienfait et non une calamité. Mais il n'en est pas ainsi; et n'est-ce pas une chose inouïe que cette émigration de nos frères dans notre pays jeune encore, dont une petite partie du territoire est défrichée et qui même a besoin des bras et des capitaux de l'émigration étrangère? ce seul fait ne doit-il pas (pour nous servir

des propres expressions du comité) "éveiller l'attention du législateur et le forcer à se demander si tout est bien dans l'ordre de choses qu'il a pour mission de diriger et de modifier; si c'est la nature elle-même qui n'offre pas à l'homme de son pays des avantages suffisants pour l'y retenir, ou si ce n'est pas plutôt la société qui a négligé d'exploiter le champ que la nature lui offrait."

Est-il un seul canadien qui ne doive déplorer la perte journalière d'un si grand nombre de familles qui laissent nos plus belles campagnes, qui abandonnent leurs institutions, pour les Etats du Maine et du Vermont? avons-nous fait de dignes efforts pour retenir nos frères sur le sol natal? la nature a-t-elle été ingrate envers notre patrie? n'a-t-elle pas beaucoup fait au contraire pour l'habitant du Bas-Canada? si vous en doutiez, un seul instant venez contempler au sud du St. Laurent, depuis la rivière Chambly jusqu'à la Chaudière, nos magnifiques forêts d'orme, d'érable, de pin, de noyer, de bois blancs, de frêne et de tamarac, où la hache du défricheur n'a pas encore pénétré; parcourez leurs rivières, leurs lacs, leurs cours d'eau si utiles à l'industrie; venez admirer dans le temps de la moisson la richesse et la fertilité du sol des townships de l'est; et dites-nous après cela, si nos efforts pour coloniser la plus importante section de notre beau pays, ne méritent pas toute notre attention; dites-nous, si pour empêcher une émigration aussi funeste et aussi ruineuse, vous ne devez pas vous unir pour y opposer une barrière efficace?

Le promoteur éloquent et zélé de cette cause, quasi-nationale, M. l'abbé O'Reilly, a attiré l'attention publique sur les townships de l'est; partout l'on a répondu à son appel patriotique et des associations se sont formées à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières et en plusieurs autres lieux. Le gouvernement, nous aimons à le proclamer, a généreusement secondé le mouvement en diminuant le prix des terres de la couronne dans une partie des townships de l'est, et en donnant même une partie gratuitement. Mais tout est-il fait? ne reste-t-il plus rien à faire? les

les townships de l'est atteindront-ils maintenant ce degré de richesse, de prospérité, d'importance qu'ils font espérer, si la législature, qui seule peut remédier au mal, s'arrête quand le moment est venu de le réparer, recule devant son devoir le plus sacré? à cela, nous répondons avec peine, mais-avec conviction, qu'il reste plus à faire qu'il n'a été fait jusqu'à présent, et nous pouvons encore répéter avec vérité ces paroles de MM. Cartier et M. Labruère de Saint-Hyacinthe: "La colonisation des terres incultes est peut-être la plus grande œuvre que le gouvernement ait à exécuter dans le moment actuel."

Depuis deux ans, la législature n'a cessé de s'enquérir, par la voix de ses comités, des moyens à prendre pour empêcher la jeunesse de sortir du pays. D'une extrémité du pays à l'autre, on a répondu: Procurez à la jeunesse canadienne des terres à des conditions avantageuses;—Otez les obstacles qui empêchent l'établis ement des terres incultes dans les townships de l'est;—Ouvrez des communications saciles;—Améliorez les grandes voies déjà ouvertes;—Donnez sans délai un bon système de voierie, et vous fermerez une grande plaie de notre patrie, l'émigration à l'étranger de la jeunesse, "le nerf de la richesse d'un pays," selon l'heureuse expression de M. l'abbé Ferland.

Les causes défavorables à la colonisation sont donc principalement: le prix trop élevé des terres; les conditions onéreuses imposées par certains grands propriétaires; quelquefois l'impossibilité de les acheter, parce que les maîtres n'en sont point connus; le manque de chemins et de voies de communication. Le mal, le grand mal, vient principalement de ce qu'une grande partie des terres des townships de l'est sont tombées entre les mains d'un nombre de propriétaires assez limité, qui n'ont d'autre but que de spéculer. Voilà les obstacles.

Pour nous, convaincus de la nécessité d'obvier au plus tôt à ces obstacles, nous proposons humblement les moyens que nous croyons les plus efficaces pour obtenir cet heureux résultat:

- 1. Imposer une taxe de deux sous par acre sur toutes les terres incultes de la couronne, du clergé et surtout des grands propriétaires.
- 2. Etablir un bon système de voierie plus en rapport avec ces localités.
- 3. Ouvrir de bonnes voies de communication et réparer les principales routes déjà ouvertes.
- 1. Imposer une taxe de deux sous par acre sur les terres incultes.

C'est avec le plus vif chagrin que nous mentionnons que, dans cette importante section de notre patrie, la plus grande partie des terres vacantes, est sortie des mains du gouvernement. Quel est le canadien, ami de sa patrie, qui pourrait contenir sa juste indignation, en voyant l'accaparement de vastes étendues de terres, dans les mains d'hommes qui, non seulement ne veulent pas les occuper, mais qui s'opposent encore par toutes sortes d'exactions à leur établissement? Quoiqu'à en juger par les lettrespatentes accordées, les ventes de ces terrains aient toujours été faites dans la vue de favoriser les établissements, cette classe privilégiée des grands propriétaires, frustrant bientôt cette intention en élevant outre-mesure le prix de la terre, a fait tourner à son seul profit le travail de chaque colon, a honteusement spéculé sur ses sueurs. Faut-il s'étonner après cela, si la jeunesse émigre? Quand les moyens de la population ne sont pas suffisants pour répondre à l'odieuse attente des grands propriétaires, faut-il s'étonner, si le trop plein d'habitants dans les terres concédées et cultivées va demander à un pays voisin la protection qu'il ne trouve pas dans sa propre patrie? Ne sommes-nous pas en droit de dire avec vérité que c'est là une cause de ruine et de dépérissement pour le Bas-Canada? Oui, ce sont ces grands propriétaires qui s'opposent à l'expansion facile et rapide de la population, ce sont eux surtout que l'on doit considérer comme les auteurs principaux de l'émigration de nos compatriotes; c'est à

Pintérêt sordide de ceux qui spéculent ainsi sur les besoins du peuple, qu'on sacrifie l'avenir de notre belle patrie. Tandis que le Bas-Canada offre généreusement une nouvelle patrie à l'émigré européen, n'est-il pas souverainement déplorable de voir que "les descendants des premiers colons, dont les patients et persévérants travaux en temps de paix, et la bravoure en temps de guerre, ont tout fait pour l'avancement et la défense de cette partie des domaines de sa majesté (paroles de son excellence, dans sa réponse an mémoire cité plus haut), se trouvent forcés de quitter le sol natal, ponr émigrés vers une contrée où ne règne aucune des institutions auxquelles ils sont tant attachés."

M. l'abbé Ferland, ci-devant supérieur du séminaire de Nicolet, dit, dans sa réponse aux questions à lui posées par le comité spécial (29 mai 1849). "Entre le Saint-Laurent et les frontières des Etats Unis, les terres cultivables peuvent se partager en trois zônes; courant parallèlement au fleuve. La zône la plus rapprochés du Saint-Laurent renferme les seigneuries où il reste encore quelques terres à prendre. La seconde zône a une largeur de 15 lieues sur une longueur de 25 à 30. La troisième zône s'étend jusqu'à la frontière, et c'est cette partie que le patriotisme des ministres vient d'offrir à la jeunesse canadienne. "La seconde zône, (dit M. Ferland) avec une juste indignation, partagée entre un petit nombre de grands propriétaires est devenue le domaine du monopole. On y exploite le travailleur avec une patience, avec une intelligence admirables, et lorsqu'on a recueilli sa dernière sueur, lorsqu'on lui a arraché son avant-dernier haillon, on le renvoie aux seigneuries, ou on le rejette vers les Etats-Unis. Libre à lui d'aller, à la tête de sa famille, grossir la tourbe des mandiants canadiens-français."

Les townships Nelson, Iverness, Dorset, Tring, Sommerset, Maddington, Halifax, Woolfstown, Blandford, Standfold, Artabaska, Warwick, Chester, Bulstrode, Kingsey, Horton, Aston, Windsor, Tinwick, Shipton, Acton, etc.,

et une foule d'autres sont compris dans cette seconde zone, et nous sommes en demeure de reconnaître et de le dire que ces vastes domaines des grands propriétaires restent comme une barrière insurmontable entre les anciens établissements des seigneuries et les nouveaux établis e ments des townships de l'est.

"L'état de l'agriculture dans les townships," dit M. Elisha Gustin, de Stantead, dans sa réponse au comté spécial, "est généralement dans un état de malaise et de dépression, surtout parmi la classe ordinaire des cultivateurs. Cet état de choses provient de l'énorme prix des terres qui appartiennent aux grands propriétaires. Le pauvre colon est cruellement harassé par eux, et il arrive assez souvent qu'il est expulsé de la terre défrichée par lui, sans rémunération pour ses longs: fravaux. Ainsi, des endroits qui offrent maintenant l'aspect d'un désert et qui menacent de se dépeupler, offriraient à l'œil des habitations pleines d'activité, de richesse et de contentement."

Si les spéculations des grands propriétaire n'étaient que le fruit d'un travail honnête, le produit d'améliorations faites sur leurs terres, l'intérêt légitime des capitaux appliqués sur ces terres, tout cela dans l'ordre des choses ordinaires, et l'on n'aurait rien à dire. Mais qu'elles sont loin d'avoir ce caractère de justice et d'équité! Voyons un instant comment les choses se passent. Un certain nombre des grands propriétaires sont inconnus, soit qu'ils trouvent leur compte à ne pas se faire connaître d'abord, pour venir plus tard déposséder d'une terre considérablement augmentée en valeur par plusieurs années de travail, un possesseur de bonne foi qui s'en était emparé dans l'intention d'en payer la juste valeur lorsqu'il viendrait à en connaître le maître; soit qu'ils y trouvent leur avantage, afin de s'exempter des travaux que doivent partager tous les propriétaires. D'autres sont très-éloignés de l'endroit où sont situées ces terres et ne s'occupent guères d'une propriété d'une valeur relativement petite qu'ils possèdent à une grande distance. Quelquefois ces divers individus se disputent en loi la propriété de certains terrains; ces litiges se prolongent quelquefois bien des années, tout au grand désavantage de la colonisation. D'autres ont des agents qui ont bien le droit de vendre des terres, d'en retirer le paiement qui savent bien faire payer le bois qu'on enlève de leurs terres, mais qui ne sont nullement autorisés à payer les frais de chemins et autres qu'ils doivent supporter. Jusqu'à dernièrement on n'a pu poursuivre ces agents pour leur faire faire et entrenir les parts de chemins dévolues aux terres dont ils sont constitués les gardiens. De sorte que ces heureux propriétaires ont pu, à l'aide d'un petit tour de passe-passe de ce genre s'exempter de leur part des travaux publics, sans perdre une obole des profits que ces terres pouvaient leur apporter. Ils ont pu, par ces movens. faire retomber sur le petit nombre des cultivateurs, généralement peu fortunés d'un township nouvellement établi, la charge si onéreuse de faire, d'entretenir les chemins. ponts, etc., ou bien il a fallu s'en passer et demeurer dans un état de gêne que ceux-la seuls peuvent comprendre qui ont eu occasion de voir queiques-uns des chemins donnant une sortie dans des localités nouvellement établies. Il va sans dire que plus les terres se défrichent dans un endroit. plus il se fait de chemins et autres travaux, plus il se fait d'améliorations et plus aussi les terres y acquièrent de valeur. L'augmentation de valeur des terrains des grands propriétaires ne leur est due à aucun titre de justice. Ce n'est pas leur travail, ces capitaux qui leur on donné ce surcroît de valeur; c'est le travail, ce sont les sucurs du colon.

Nous n'avons représenté la condition du défricheur par rapport au grand propriétaire, que sous son jour le moins odieux. Combien de propriétaires qui ne se contentent pas de s'exempter de leur part de travaux, qui ne s'accommodent point de ces spéculations lentes, par lesquelles l'agriculteur augmente la valeur de leurs domaines à la sueur de son front? entre les mains de certaines, gens, une terre est un véritable guet-à-pens. Une personne en prendra possession de bonne foi, pleine d'espérance et peu défiante du sort qui l'attend; mais bientôt elle s'aperçoit du piége où elle est tombée, car elle est forcée d'en partir au bout de quelques années, n'emportant avec elle que quelques misérables haillons. Elle fait place à une autre qu'attend le même sort. Mais, on nous dira peut-être, que ce sont là des exceptions, que ces actes d'inhumanité se voient rarement. Des faits en notre possession, dont nous citerons quelques-uns, prouvent qu'ils ne se renouvellent que trop souvent.

Quel est le prix des terres vendues dans Stanfold, Sommerset et Halifax, Chester, etc. ? généralement de douze à dix-sept chelins l'acre; dans Acton, un certain propriétaire demande vingt-cinq chelins, Paere; dans Artabaska, on a même eu l'effronterie d'exiger la somme exorbitante de quarante-six chelins et huit deniers l'acre pour les terres situées sur le chemin provincial. Plusieurs personnes qui occupaient quelques-unes de ces terres depuis plusieurs années, ont été obligées, vu té prix énorme demandé, d'abandonner leurs améliorations. Il est bon de remarquer en passant que cet individu ne possède pas moins de 10,000 acres de terre, obtenues par lui du gouvernement le 30 septembre 1802, et qu'à ce taux, les 54 lots qui forment son beau domaine, lui procuréraient la somme énorme de £25,200, pour des terres en bois debout. Et aujourd'hui que les grands propriétaires connaissent que le chemin de fer de Montréal à Richmond traversera leurs domaines, quelques-uns ne veulent concéder à aucun prix leurs terres occupées de bonne foi, et le pauvre colon est forcé de quitter la terre qu'il a arrosée de ses sueurs et défrichée avec tant de fatigues, et toujours sans aucune rémunération.

Tel est le sort réservé cette année à une douzaine de familles de Stanfold. Il y a à peine deux mois, on a signifié à quelques colons de la partie nord du township d'Halifax de laisser leurs terres. Pauvres familles, épuisées déjà par des privations de toutes sortes, où irez-vous chercher refuge

et protection? aurez-vous assez de courage pour recommencer vos pénibles travaux de désricheur? qu'il est à craindre que vous n'alliez/plutôt chercher un moyen de vivre à l'étranger, au risque d'y perdre, comme tant d'autres, votre religion et vos mœurs!

Dans le township de Bulstrode, où il y a près de cinquante familles établiés sur les 11e et 12e rangs, trois et même quatre individus se présentent chaque année, patentes à la main, se disant propriétaires des terres occupées par les colons; assurément quelques-uns d'eux comptent sur l'ignorance et la bonne foi de ces pauvres gens. Pendant ce temps, on dépouille la terre du colon de son meilleur bois, sans qu'il puisse s'opposer à cette injustice. Cela n'arriverait point si la loi obligeait les grands propriétaires à enregistrer, chez le greffier du conseil municipal de chaque township, leurs noms, le lieu de leur résidence, et les numéros des lots de terre qu'ils possèdent.

L'année dernière, quarante familles écossaises établies depuis énviron dix ans sur le domaine de la compagnie des terres de l'Amérique du Nord, vu le prix énorme que cette/compagnie exige par acre, dans une partie de Weedon/lequel se trouve doublé par les intérêts de quelques années, ont été obligées de quitter leurs terres pour s'établir sur celles du gouvernement dans le township Winslow, n'emportant pour tout prix de leurs sueurs que l'execration des directeurs de la compagnie. Cet état de choses est-il donc supportable? et tant qu'il subsistera,_croit-on, de bonne foi, que la colonisation des townships de l'est se fera rapidement? n'est-il pas vrai de dire que, tant que la législature ne portera pas remède à ces maux, l'on fera d'inutiles efforts pour activer la colonisation, et que ces domaines des spéculateurs seront toujours une barrière insurmontable?

Loin de nous la pensée de dépouiller et de déposséder de vive force les grands propriétaires. Le droit de propriété est sacré et inviolable; mais puisqu'il est reconnu que ces grandes concessions de terres en bois debout, que par spéculation on laisse sans valeur, sont un obstacle à l'établissement de la plus importante partie du Bas-Canada, le gouvernement peut-il refuser d'écouter la voix publique élevée d'une extrémité à l'autre du pays? Le devoir le plus sacré d'un bon gouvernement n'est-il pas de fournir aux premiers besoins du peuple? Ne doit-il donc pas, en toute justice, faciliter, par tous les moyens en son pouvoir, l'établissement des terres incultes? Car c'est là le premier besoin du peuple dans le Bas-Canada.

Si pour détruire un mal senti par tout un pays, il fallait sacrifier l'intérêt de quelques particuliers, il nous semble que le gouvernement ne devrait pas hésiter à le faire. Dans le cas dont il s'agit, notre gouvernement est loin de se trouver dans une position aussi génante. Il ne s'agit pas de faire quelque injustice, mais seulement d'arrêter le cours d'injustices qui se poursuit depuis longtemps, de rappeler les grands propriétaires à l'ordre, de leur faire porter leur quote-part des charges de l'état. Il a été passé à la dernière session du parlement, des amendements à la loi des municipalités qui autorisent la vente des terres dont les maîtres sont absents, qui permettent aussi au conseil municipal de lever une taxe d'un sou courant dans le louis sur les propriétés comprises dans chaque municipalité. Ces amendements suffisent-ils? Nous pensons qu'ils laissent beaucoup à désirer. La voix publique demande quelque chose de plus que cette taxe trop légère; comme, en effet, les grands propriétaires peuvent avoir une certaine influence sur l'évaluation qui se fait des propriétés, cette taxe se trouvera dans bien des cas réduite de beaucoup. De plus le conseil est libre de ne pas l'imposer, et cela est cause qu'elle ne le sera pas toujours, et qu'un bon nombre de grands propriétaires échapperont encore à cette taxe et ne contribueront pas à réparer le tort qu'ils ont fait Nous demandons donc, avec instance pour les townships de l'est, dans l'intérêt du pays, et pour protéger le faible contre le fort et le puissant, une organisation locale qui leur permette de taxer au moins à deux sous

l'acre toutes les terres incultes. Alors seulement le pays pourra dire qu'il a enfin obtenu justice de ces grands propriétaires, qu'ils auront commencé à réparer le tort qu'ils auront fait; alors seulement cette valeur indue des propriétés disparaîtra pour les laisser à leur valeur réelle, pourvu toutefois qu'elles ne soient pas exemptes des autres charges qui leur reviennent de droit. Les townships verront alors leur établissement reprendre vigueur par l'arrivée de colons qui afflueront de toutes parts; "car le meilleur, l'unique moyen," dit M. Watts, représentant du comté de Drummond, "d'accélérer l'établissement des terres incultes, serait d'en rendre la possession onéreuse aux spéculateurs."

M. le docteur Boutillier, représentant du comté de Saint Hyacinthe, dans sa lettre du 31 decembre, 1850, adressée au Canadien, observe judicieusement que les 5,500,000 acres de terres que contiennent, suivant son calcul, les townships de l'est, produiraient, au moyen de cette légère taxe de deux sous par acre, la somme de £22,916 chaque année. En supposant même que cette taxe de deux sous par acre ne donnât que £15,000 par an, cette somme employée judicieusement à faire réparer les anciennes routes ou à en faire de nouvelles, ne serait-elle pas d'un grand secours ?

Nous croyons devoir appeler l'attention du gouvernement sur une clause de l'acte de la 12e Vict. chapitre 31, amendant l'acte pour disposer des terres publiques, par laquelle il est statué: "que toutes les terres pour l'octroi desquelles des honoraires étaient payables et sont encore dus, ou sur lesquelles les conditions d'établissement imposées ne sont pas encore remplies, ou dont l'accomplissement n'est pas encore prouvé, seront confisquées à l'expiration de deux années après la passation du présent acte, à moins que, dans cette période, les dits honoraires ne soient dûment payés, les dites conditions d'établissement dûment remplies, et l'acomplissement d'icelles prouvées à la satisfaction du gouverneur en conseil: pourvu toujours, que rien de ce qui est contenu dans cet acte ne sera interprété comme s'appliquant aux

octrois gratuits de cinquante acres, sur la ligne des chemins publics, suivant qu'il est prescrit par la 26e section de l'acte amendé par le présent acte."—D'après cette clause, un nombre considérable de lots devraient être confisqués depuis et après le 30 mai de cette année, jour auquel expirent les deux années depuis que cet acte est passé. Car nous pouvons assurer que la plupart des grands propriétaires sont bien loin d'avoir rempli les conditions auquelles leurs terres ont été cédées. Une enquête sur les lieux, faite par les agents des terres de la couronne, ferait aussi connaître bien des fraudes et certaines exactions que plusieurs de ces messieurs se permettent avec une bonne foi digne des Carthaginois.

Nous ne pouvons terminer cet article sans mentionner les conditions très onéreuses imposées aux colons établis sur les lots du clergé. Le prix de l'acre est d'abord de quatre chelins, mais il faut de plus que le colon paie une rente pour le terme de leur occupation, aux taux suivants, savoir :

"Pour le premier terme de sept années, 25 chelins par an,"

"Pour le deuxième terme de sept années, 50 chelins par an,"

"Pour le trosième terme de sept années, 75 chelins par an."

Ainsi un lot du clergé de deux cents acres de terre, coûte £40 0 0; s'il est occupé depuis quatorze années, il coûtera £66 5 0; s'il est occupé depuis vingt-un ans, il coûtera £82 0 0. Celui qui vient s'établir dans les townships, généralement pauvre, est absolument incapable de payer un lot du clergé à des conditions aussi dures que celles exposées ci-dessus. Aussi, nous pouvons affimer que sur cent colons qui s'établissent sur les lots du clergé, à peine s'en trouvera-t-il quatre ou six qui pourront les acquérir. A Bulstrode, pour ne citer qu'un fait lentre mille, quatre familles établies sur deux lots du clergé depuis quatorze années, sont décidées à perdre leurs amélio-

rations, à perdre le fruit de leurs sueurs, se trouvant absolument incapables de payer £66 5 0, malgré leur bonne volonté, pour des terres dépouillées de ce qui constituait leur plus grande valeur. Car il existe une condition expresse de toute vente future des réserves du clergé, que l'acquéreur, jusqu'à ce qu'il ait payé en entier le prix d'achat de son lot, ne pourra en couper ni en enlever les bois, à moins que ce ne soit pour défrichement ou bâtisses.

"Si l'exemple du gouvernement (paroles du comité spécial) qui vend actuellement les terres publiques à des taux si modérés, si les efforts des bons citoyens pour améliorer la condition de leurs semblables et faire prospérer leur patrie, si la voix de l'opinion publique élevée d'un bout à l'autre de la province, si enfin leur propre intérêt bien entendu n'engage point ces grands propriétaires à changer de système; la législature doit avoir le pouvoir et trouvera, il faut l'espérer, le courage de remédier à un si grand mal." (29 mai, 1849.)

Nous ne demandons point une chose impraticable et opposée au sentiment public; mais nous nous croyons en droit de demander que l'on se hâte de faire, pour les townships de l'est, ce qu'on a su si bien faire dans le Haut-Canada, où le mal des grandes concessions de terres a existé, quoique jamais à un degré tel qu'ici. Nous demandons une loi claire, facile à exécuter, qui permette de faire contribuer toutes les terres incultes aussi bien que les terres cultivées aux améliorations publiques; par ce moyen, le mal occasionné au pays par les grands propriétaires, disparaîtra avec rapidité, comme dans le Canada Occidental.

II. Etablir un bon système de Voierie.

Un autre grand obstacle à l'établissement rapide des terres incultes dans les townships de l'est, c'est le manque de chemins. Que le lecteur se suppose pour un instant à la place d'un hardi chercheur de terre. Après avoir parcouru une partie des townships, il a trouvé une terre, qui,

par la qualité du sol, sa situation, le prix de vente, lui Si cette terre se trouve à un, deux et même trois milles du chemin le plus à proximité, entreprendra-t-il de se donner une bonne sortie qui ne lui coûterait que la bagatelle de trois à quatre cents piastres du mille? la chose serait absurde. Attendra-t-il de l'aide des propriétaires voisins? nous avons vu comme les grands propriétaires sont généralement portés à prêter secours au nouveau colon. Aura-t-il recours à la loi? mais alors quelle perte de temps et d'argent, et, pour peu qu'il rencontre d'opposition, parviendra-t-il jamais à réussir? très proba-blement que non. Il lui faudra alors se décider à faire seul, un chemin tel qu'on en voit dans tous les townships; chemins si affreux qu'on pourrait douter qu'un homme pût être assez hardi pour y passer, si le fait ne se renouvelait tous les jours. Quel encouragement! cependant telle est à-peu-près la situation de tous ceux qui prennent des terres nouvelles dans les townships de l'est, ailleurs que le long des grandes routes ouvertes par le gouvernement. Aussi, dès qu'il s'ouvre une communication assez facile, voit-on que les terres qui la bordent sont prises rapidement, quelqu'en soit le prix.

La loi donne bien au conseil municipal le pouvoir de faire faire des chemins, mais c'est plutôt une autorisation, une permission, qu'une obligation; aussi, messieurs les grands propriétaires qui ne sont pas sans avoir une certaine influence dans les conseils municipaux, ne trouvent-ils que trop souvent le moyen de refuser avec courtoisie ce permis qu'on leur donne de dépenser leur argent dans les chemins. Dans tous les cas, ils réussiront toujours à retarder la confection des chemins, au grand désavantage des colons. Il faudrait donc que la loi ne laissât pas tant de liberté aux conseils municipaux, qu'elle leur prescrivît des règles qu'ils ne pussent changer à leur guise, qu'en un mot ils fussent obligés de faire faire les chemins, sans que le colon eût à s'en inquiéter. La chose est certainement bien possible. Suivant nous, on obtiendrait cet heureux résultat en don-

nant une autre loi municipale. Pour qu'on ne nous accuse pas de vouloir critiquer malicieusement des lois existantes, de vouloir détruire des lois sans nous inquiéter s'il y aurait moyen d'en faire de nouvelles et de meilleures, nous nous permettrons de faire quelques suggestions qui pourront peut-être jeter quelque jour sur cette question difficile. Comme nous l'avons dit, ce n'est pas une demimesure qui suffira pour arrêter le cours des maux que nous avors signalés; ce qu'il faut, c'est quelque chose de plus clair, de plus efficace, de plus à la portée de tout le monde que la loi actuelle de voierie. Nous proposerions donc que le chemin sur lequel se bâtit l'église de la congrégation la plus nombreuse de chaque township, pourvu que ce ne soit pas une route, fût appelé chemin principal. Il est bien entendu que la loi devra déterminer quel serait le chemin principal dans le cas où il n'y aurait pas d'église dans le township, ou dans le cas où elle se trouverait sur une route. Que les propriétaires des terres qui aboutissent à ce chemin soient seuls obligés à le faire et à l'entretenir, chacun suivant la grandeur de terre qu'il possède, et qu'ils ne soient obligés à aucune autre dépense pour chemins. Qu'au bout de ces terres, il y ait un chemin auquel seront obligés de travailler les gens dont les terres aboutissent à ce chemin, dans la proportion de l'étendue qu'ils occupent, et que de plus ils soient obligés à la route qui conduira au chemin principal. Que les routes soient éloignées les unes des autres d'une lieue au moins; que les autres voies de communication soient entretenues au moyen de taxes prélevées sur toutes les terres incultes; que les terres de la couronne et du clergé ne soient pas exemptes de contribuer aux travaux publics; qu'enfin le conseil municipal soit obligé de faire exécuter cette loi. Ceci nous amène tout naturellement à parler de notre loi municipale.

Le système des municipalités est sans contredit une institution dont le peuple a un extrême besoin. Par ce système, le peuple a le contrôle de ses affaires locales, et il

est de son plus grand interêt de les régler d'une manière convenable. De l'aveu de tous, le système actuel est insuffisant et ne remplit pas les vues proposées; il faudrait décentraliser ce pouvoir, si l'on veut qu'il fonctionne bien, et le donner à chaque localité. Si l'habitant d'une paroisse est incapable (c'est une supposition) de diriger ses affaires locales, sera-t-il plus en état de comprendre et de diriger les affaires de huit ou dix localités qui lui sont inconnues? Ne pouvons-nous pas dire avec vérité que le système actuel n'a êté que peu profitable pour nos townships; qu'il a retardé au contraire l'amélioration générale dans la plupart des comtés; qu'il n'a rien fait pour l'entretien des chemins; qu'il n'a contribué en aucune manière à l'avancement de l'agriculture?

Dans les townships de l'est, le système actuel de voierie est inefficace, et lettre-morte pour les raisons suivantes: 1. le pouvoir d'établir des chemins, ou de les réparer, se trouvant, par ce système, dévolu aux conseils municipaux de comté, n'a point cette action et cette unité de vues qui seules peuvent faire parvenir à un bon résultat; 2. la confection des chemins est, dans la plupart des cas, vu l'immunité des réserves du clergé et des grands propriétaires, entièrement au-delà des forces et des moyens des propriétaires résidents; 3. la grande étendue des comtés et l'éloignement des chefs-lieux sont cause que, de fait, depuis la Chaudière jusqu'à la rivière Saint-François, il n'y a pas de municipalités en force. Pour en convaincre les plus incrédules, nous pouvons affirmer que, dans le vaste comté de Mégantic, ainsi que dans la partie du comté de Drummond comprise entre le comté de Mégantic et de Saint-François, il n'y a ni inspecteurs, ni sous-voyers nommés pour surveiller l'entretien des chemins actuels, grâce à notre système actuel de voierie. Cet état de choses existe depuis quatre ans.

Le gouvernement a fait ouvrir, il y a déjà plusieurs années, de grandes routes: celles de Craig, de Gosford, de

Blandford, de Shipton et de Lambton qui ont sans doute beaucoup contribué à la colonisation des townships de l'est; mais ces routes n'ayant été ni entretenues, ni réparées, sont maintenant dans un état bien déplorable. Le même sort est réservé au chemin provincial d'Artabaska qui traverse les différents townships Kingsey, Warwick, Artabaska, Stanfold, Somerset et Inverness. Ce chemin, terminé en 1848, et qui a coûté à la province la somme de £15, 543 16 9 (y compris le pont de Melbourne sur le Saint-François), d'un si grand avantage pour les habitants des townships de l'est, deviendra bientôt aussi impraticable que le chemin Gosford actuel et la route de Blantford, si la législature ne prend pas les moyens efficaces de les faire maintenir en bon ordre.

Il faudrait donc aux townships de l'est, en fait de voierie, une autre autorité que celle des municipalités de comtés. Que le gouvernement accorde une bonne loi de voierie, plus en rapport avec nos localités et qui atteigne d'une manière plus effective cette fois les grands propriétaires; que ces messieurs, pour la plupart inconnus, absents, ou qui se cachent à dessein jusqu'à ce que de défrichements étendus aient été faits sur leurs domaines, soient forcés par cette loi de contribuer aux travaux publics, de payer les taxes locales pour les chemins et les écoles, de fournir du découvert, de creuser les fossés communs, d'entretenir ces ponts et les routes; que l'on confie cette loi à la municipalité de chaque township, et les résultats seront ceux désirés depuis longtemps par les véritables amis du pays. Ce que nous demandons ici ne sera qu'un léger dédommagement pour le tort qu'ils ont causé à l'intérêt général du pays.

L'appui le plus solide de la prospérité d'un pays nouveau comme le nôtre, c'est l'agriculture: c'est là la source la plus assurée de son bonheur et de sa richesse. Car, dit avec raison M. Elisha Gustin, "à moins que cette classe nombreuse et intéressante des producteurs qui sustente tous les pays et fait affluer les richesses chez toutes les nations, ne reçoive dé l'encouragement en cette province, il faut que le Canada tombe dans la stagnation et l'insignifiance." Puisque, de l'aveu de tous, c'est l'agriculteur qui fait vivre la population, qui alimente le commerce, puisque c'est de lui que dépendent le bien-être et la prospérité du pays, il faut donc que la législature, par tout les moyens en son pouvoir, vienne enfin à son secours.

Ce que le colon veut et demande en retour des sacrifices et des privations inséparables d'un établissement nouveau, c'est une terre, mais cette terre, quelque fertile qu'on la suppose, n'aura que peu de valeur pour lui, si les chemins lui manquent pour se mettre en communication avec les marchés, et s'il ne peut exporter les produits de sa ferme.

Afin d'obtenir un succès certain, il faudrait que chaque conseiller fût tenu d'assister, sous peine d'amende, à chacune des séances prescrites par la loi, ou de prouver qu'il en a été empêché par maladie ou par quelque affaire urgente; que le secrétaire-trésorier fut chargé de poursuivre le délinquant devant les tribunaux compétents, pour le recouvrement de telles amendes. Nous ajouterons enfin, pour dernière suggestion, que le conseil munipal fût chargé de faire faire sous un certain temps une route, s'il n'en existe déjà, pour aller jusqu'au dernier rang où il se trouve un ou plusieurs résidents; qu'il eût à faire ouvrir, sous un temps prescrit par la loi, le chemin de ligne de chaque rang, à un mille au moins de distance du dernier résident de chaque côté. Ces suggestions vont sans aucun doute exciter la bile, soulever l'ire de certains intéressés. On va crier à la rigueur, à la tyrannie; pour nous, nous n'y voyons que la stricte justice, justice tardive, il est vrai, mais qui pourrait remédier à bien des maux.

Nous remarquons ici franchement que l'on se trompe grandement si l'on croit réussir à coloniser les townships de l'est en y envoyant le surplus de la population des seigneuries avec quelques centaines de louis, pour fournir des provisions aux nouveaux défricheurs. Car, que deviendront ces colons, si après les avoir engagés à s'aventurer au milieu de nos immenses forêts, vous les laissez sans chemins, sans protection, à la merci des grands propriétaires qui spéculeront sur leur travail de chaque jour? Ce qu'il faut faire, c'est de commencer tout d'abord par remédier aux obstacles qui s'opposent à ce qu'ils prospèrent dans leurs premiers établissements; car sans cela, votre zèle et votre courage ne feront d'eux que des victimes et non des agriculteurs heureux et contents de leur sort. Pour obtenir des résultats aussi avantageux pour le pays que l'expansion dans notre territoire de la population indigène, nous osons compter avec confiance sur le concours et l'aide généreux de tous ceux qui portent à leur patrie un amour sincère.

Nous dirons enfin avec M. Boutillier, de Saint-Hyacinthe: "Nos concitoyens de la ville et du district de Québec ont fait d'honorable efforts en faveur de la colonisation des townships, mais leurs sacrifices n'auront que des succès bien tardifs, si l'on ne donne pas à ces localités des lois plus efficaces dans l'exploitation du sol et l'ouverture des chemins nécessaires."

III. Ouvrir de bonnes voies de communication.

Les difficultés exposées ci-dessus ont jeté dans le découragement bien des colons qui ont entrepris de s'établir dans les townships. Il faut cependant adjoindre encore à ces deux obstacles un troisième opposé à tous progrès: le manque absolu ou le mauvais état des grandes voies de communication. Ce serait ici le lieu de faire connaître les privations et les souffrances des premiers habitants de Stanfold, Artabaska, Somerset, Halifax, Tring et Lambton; mais qui pourrait exposer un si triste tableau? pendant près d'une douzaine d'années, le colon était obligé de trans-

porter sur son dos toutes ses provisions; le quintal de farine qu'il payait au marchand de l'endroit cinq à six piastres, il lui fallait encore le passer sur son dos, à travers des savanes de trois lieues d'étendue. Pendant huit mois de l'année, il s'épuisait ainsi à pure perte dans de semblables voyages; il fallait bien le faire cependant, ou se voir réduit, comme, cela est arrivé souvent, à vivre de racines. Serons-nous crus, si nous affirmons que, cette année encore, à Lambton et à Forsyth, plus de dix familles pauvres se sont vues dans la cruelle nécessité de se nourrir d'herbes, de framboises et de bluets, pendant près de deux mois, pour s'empêcher de mourir de faim. Le colon qui émigre, d'ordinaire pauvre, ne peut acheter dans l'endroit ce dont il a besoin, vu l'énorme prix des denrées, et s'il a quelques movens, les communications lui manquent pour faire venir du marché ce qui lui est nécessaire.

Il est indubitable que les établissements qui peuvent se faire de proche en proche, exigent moins de sacrifices et ont plus de conditions de succès que ceux qu'il faut faire au loin. Tout en encourageant donc et en facilitant les établissements des townships les plus rapprochés des seigneuries, on accélère en même temps les établissements plus éloignés qui auront presque inutilement de beaux chemins chez eux, s'ils ne peuvent descendre leurs produits au fleuve. Une importante voie de communication, commencée en 1844 et terminée en 1848, a été ouverte au milieu des établissements les plus rapprochés du fleuve. Cette grande route, connue sous le nom de "chemin provincial d'Artabaska," commence au grand chemin le long de la rive sud du Saint-Laurent, dans la seigneurie de Gentilly, d'où il passe par les townships de Blandford et de Stanfold jusqu'à l'église de Saint-Eusèbe (de Stanfold); de là, il tourne à l'est, et, passant par les townships de Somerset et d'Inverness, se termine au chemin Gosford, près de la chapelle d'Inverness. Il tourne aussi à l'ouest, en partant de l'église de Saint-Eusèbe, par les townships d'Artabaska et

Warwick, et se termine à Kingsey, au chemin qui mène à Melbourne. Cette route dans Blandford est dans un état affreux, tellement que, dans le mois d'août dernier, elle a été pendant trois semaines absolument impraticable. Une famille de l'Île-aux-Grues, qui émigrait l'automne dernier dans les townships, a été retardée plus de six semaines à Gentilly, et obligée enfin d'attendre les chemins d'hiver pour la passer. Le bureau des travaux publics a recommandé la réparation immédiate de ce chemin, depuis la paroisse de Gentilly jusqu'à Saint-Louis de Blandford. C'est peut-être la plus urgente amélioration que la législature ait à faire pour les townships au sud du district des Trois-Rivières. Pour le faire comprendre aux plus sceptiques, qu'il nous suffise de dire que par cette route de Blan ford, on transporte, chaque année, près de mille barils de perlasse et de potasse. Il a été manufacturé en 1850, dans Arthabaska et Chester, 675 barils de perlasse, à Stanfold, 325 barils, et à-peu-près autant à Somerset.

La route de Blandford est le chemin le plus fréquenté par les habitants de Blandford, Stanfold, Arthabaska, Maddington, Somerset, Chester, Warwick, de la partie nord du township Halifax; car ces townships sont peuplés en grande partie par des colons venus du district des Trois-Rivières. Nous devons dire ici que, comparativement aux autres parties du pays, le comté de Nicolet a le plus puissamment aidé à la colonisation des townships de l'est, bien que le manque de communications faciles entre les paroisses de ce comté et les townships aient été cause d'une forte émigration aux Etats-Unis. La majorité, en effet, des colons des townships de Kingsey, Horton, Aston, Bulstrode, Blandford, Stanfold, Arthabaska, Somerset, Chester et de la partie nord du township Halifax, sortent des paroisses de Saint-Grégoire, Bécancour, Gentilly, Nicolet et Saint-Pierre-les-Becquets. C'est encore la jeunesse de ces mêmes paroisses qui colonise les belles terres de Wotton. Stratford et Winslow.

Les habitants du comté de Nicolet peuvent donc s'énorgueillir à juste titre d'avoir été les premiers défricheurs d'une partie des townships de l'est. Ce sont eux qui, en dépit de grands et nombreux obstacles, par leur seul courage et sans aucune protection, ont tracé aux autres la route. Si le pays, pour la prospérité duquel ces hardis pionniers travaillaient avec tant d'énergie, eût encouragé leur zèle, combien de nos compatriotes seraient volontiers demeurés sur le sol paternel? Dans le district de Québec, les paroisses qui envoient le plus de colons dans les townhips, sont: Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Antoine, Saint-Nicolas, Sainte-Marie-de-la-Beauce, Saint-Jean-Chrysostôme et Saint-Henri.

Maintenant les routes que nous suggérons à faire ou à améliorer, sont, pour le district des Trois-Rivières: 1. Le chemin Blandford dont nous avons parlé plus haut; 2. l'amélioration du chemin Shipton qui conduit au port St. François; 3. l'onverture d'une route qui, partant de l'angle sud-ouest de la seigneurie de Bécancour, dans la paroisse de Saint-Grégoire, traverserait le township d'Aston, en suivant la grande ligne Godfroi jusqu'à la rivière Nicolet, et de là, se détournant vers le nord-est pour traverser Bulstrode, se réunirait à la route qui traverse le 10e rang de Stanfold. Ce chemin, depuis longtemps demandé par les paroisses du district des Trois-Rivières, au sud du fleuve. et par les habitants d'Aston et de Bulstrode, traverserait plusieurs circuits d'excellentes terres et mettrait plusieurs townships en communication directe avec le port St. François.

Pour le district de St. François, nons suggérons l'ouverture d'un chemin qui partirait de Drummondville et passerait par les townships de Grantham, Upton, Milton et Granby. Ce chemin qui traverserait la ligne du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique et qui croiserait le grand chemin de poste des townships de l'est, ouvrirait à l'agriculture une des plaines les plus fertiles du pays.

Pour le district de Québec: 1. le chemin Gosford, qui a coûté extrêmement cher à la province, est actuellement dans un état dangereux, depuis le lac Nicolet, dans le townsh'p de Ham, jusqu'à Saint-Gilles. Il y a même déjà deux ans, plusieurs centaines de personnes que l'indigence éloignait de Québec, après avoir passé plusieurs jours à faire vingt lieues dans le chemin Gosford, dans l'espoir de s'établir sur les terres du gouvernement dans les townships de Grathby, Stratford et Winslow, ont été tellement découragées par le mauvais état de ce chemin, que, rendues sur les bords du lac William, elles ont renoncé à profiter des avantages offerts par le gouvernement. 2. Le chemin Lambton qui donne une issue sur le chemin de Kénebec, dans la paroisse de Saint-François-de-la-Beauce, aux townships de Tring, Forsyth, Dorset, Lambton, Price, Aylmer et Winslow, n'a jamais été qu'ébauché, et se trouve aujourd'hui dans une état presque impraticable. Malgré le bon vouloir des colons dejà nombreux de ces townships, parce que, jusqu'à ce jour, ils n'ont encore pu être organisés en municipalités, ce chemin n'a coûté en tout au gouvernement que la modique somme de £1500, et, cependant, c'est le débouché le plus voisin et le plus avanta-geux des populeux comtés de Dorchester et Bellechasse, et au surcroit de la population industrielle des faubourgs de la cité de Québec, quand le manque d'ouvrage la force à aller demander la vie à un sol excellent et fertile. Pour convaincre le lecteur de l'opportunité de ce débouché, nous pouvons affirmer que cette route de Lambton a arrêté, dans les deux comtés nommés ci-dessus, le flot de l'émigration de la brillante jeunesse qui s'en allait, chaque année, offrir ses bras et son courage aux chantiers et aux manufactures de l'état du Maine. Ces townships qui ne viennent que d'être ouverts à la colonisation, qui, en 1847, ne comptaient qu'une population de 1800 âmes, en compte aujourd'hui près de 4,000, et ce nombre se doublerait certainement en mois de trois ans, si, dès cette année, on

faisait faire le chemin Lambton jusqu'à sa rencontre avec le chemin Victoria, dans Winslow, un peu au-dessus du lac Saint-François. Car il est de fait que plusieurs colons, après avoir failli se tordre le cou dans l'affreux canal qui traverse les montagnes de Tring, et qu'on appelle chemin Lambton, s'en sont retournés découragés aux chantiers des faubourgs de Québec, épuiser de nouveau leurs forces et leur santé par des labeurs excessifs et souvent trop peu rétribués pour leur assurer au moins une honnête existence. 3. Enfin, l'ouverture d'une route partant du chemin Craig, à travers Broughton et Thetford, jusqu'à sa jonction avec le chemin Lambton.

Le Haut-Canada a beaucoup gagné en richesse, en population, par ses grands ouvrages, par ses moyens de communication facile dans tous les sens, qui ont coûté à la province plus de £300,000, par ses canaux surtout qui joignent l'Océan Atlantique aux grands lacs du Canada. Si, dans le Bas-Canada, les townships de l'est, qui en sont une des principales parties, eussent été aussi bien pourvus de communications, si plusieurs de leurs rivières eussent été rendues navigables pour de petits vaisseaux à vapeur, l'émigration ne nous aurait pas appauvris, et l'on aurait ouvert aux établissements canadiens une vaste contrée qui, à l'heure qu'il est, est encore et sera longtemps de peu de valeur, si le système actuel de colonisation est suivi.

Maintenant que nous avons payé notre tribut à l'œuvre de la colonisation, que nous avons exposé consciencieusement ce que nous croyons être les principaux obstacles à l'établissement des terres incultes des townships de l'est, proposé les moyens à prendre pour y remèdier en partie, nous entretenons le doux espoir que la difficulté du projet n'empêchera ni le gouvernement, ni la législature d'y donner une attention sérieuse.

Travaillons donc de concert au succès d'une si belle entreprise, que les hommes de progrès, les véritables amis de leur patrie et de leurs compatriotes malheureux, s'unissent comme un seul homme, pour demander les réformes que nous avons proposées: elles ne sont injustes envers personne; elles sont toutes, au contraîre, à l'avantage de la population canadienne; elles sont dues au pays: nous les obtiendrons.

C'est le temps plus que jamais de les obtenir; ce qui a déjà été fait en faveur de cette œuvre, est un gage que la législature ne s'arrêtera dans la voie des réparations que lorsqu'elle aura amené la colonisation à bonne fin.

Nous ne pouvons toutefois nous le dissimuler, les amateurs de la tranquillité et de la réserve, qui s'occupent bien plus de ce qui se passe aux Indes ou aux bords de l'Eldorado, qu'à trente lieues dans leur pays, bien loin d'applaudir à notre voix, souriront de dédain; ceux qui croient que tout le Canada se trouve aux bords du St. Laurent, seront tentés de ne pas nous croire; les grands propriétaires et tous ceux qui font passer leur bien-être particulier avant l'intérêt public, vont pousser un puissant cri d'indignation. Malgré cela, nous avons cru qu'il était de notre devoir d'élever la voix, pour que plus tard, lorsqu'on aura compris toute l'importance de cette section de notre pays, on ne puisse pas nous reprocher de n'avoir pas signalé les obstacles qui s'opposent au prompt établissement des terres incultes, lorsqu'il était encore temps d'apporter aux maux les remèdes convenables.

Nous ajouterons, en terminant, que si l'on ne se hâte d'obtempérer à des demandes aussi justes, l'entreprise si éminemment patriotique de la colonisation des townships de l'est sera une œuvre manquée, et, avant trente ans peut-être, on trouvera plus de canadiens français dans les Etats du Vermont et du Maine que dans les townships de l'est.

Vous tous, amis sincères de votre pays, qui déplorez le sort de tant de vos frères sur la terre de l'exil, unisez vos efforts aux nôtres pour les retenir au foyer domestique et répétons à tous ceux qui seraient tenté de dire adieux à leur patrie, ce vieil adage :

RIEN N'EST SI BEAU QUE SON PAYS.

Township de l'Est, 31 mars 1851.

JAS. Nelligan, curé de Leeds.

J. H. Dorion, Ptre., Miss. de Drummondville.
Ant. Racine, Ptre., Miss. de Stanfold.
Léon Provencher, Ptre., Miss. de Tring.
Chs. Thudelle, Ptre., Miss., de Sommerset.
L. Ad. Dupuis, Ptre., Miss. d'Halifax.
B. McGauran, Ptre., Miss. de Sherbrooke.
L. Trahan, Ptre., Miss. de Shipton.
N. Leclerc, Ptre., Miss. de Lambton.
P. Devillers, Ptre., Miss. d'Artabaska.
Jer. Sasseville, Ptre., Miss. de Kingsey.
J. Melc. Bernier, Ptre., Vicaire d'Halifax.
17 juin, 1851.

Produit devant le comité par A. Polette, écuyer, comme partie de son témoignage.

J. P. LEPROHON, Greffier du Comité.

